

# 50<sup>ème</sup> RALLYE NATIONAL DE LOZERE

## REGLEMENT PARTICULIER

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.*

### PROGRAMME - HORAIRES

<b>Lundi 19 février 2018</b>	Parution du règlement Ouverture des Engagements
<b>Lundi 16 avril 2018 minuit</b>	Clôture des engagements (cachet de la poste faisant foi)
<b>Samedi 21 avril 2018</b>	
9H00 à 17H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires Salle des Œuvres –Rue Tour de l'Eglise -Florac Ouverture reconnaissance – jour 1 (voir art 6.2 planning et horaire)
<b>Dimanche 22 avril 2018</b>	
9H00 à 17H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires Salle des Œuvres –Rue Tour de l'Eglise -Florac Ouverture reconnaissance – jour 2 (voir art 6.2 planning et horaire)
<b>Jeudi 26 avril 2018</b>	
9H00 à 17H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires Salle des Œuvres –Rue Tour de l'Eglise -Florac Ouverture reconnaissance – jour 3 (voir art 6.2 planning et horaire)
<b>Vendredi 27 avril 2018</b>	
9H00 à 17H00	Mise à disposition du carnet d'itinéraire et Vérifications administratives obligatoires Salle des Œuvres –Rue Tour de l'Eglise -Florac Ouverture reconnaissance – jour 4 (voir art 6.2 planning et horaire)
16H15 à 20H15	Vérifications techniques, Esplanade Marceau Farelle - Florac
16H15 à 20H30	Mise en parc fermé, Place de la gare - Florac
19H00	1 <sup>ère</sup> Réunion du Collège des Commissaires Sportifs, Complexe Culture - Florac
21H30	Publication de la liste des équipages admis à prendre le départ et des heures et ordres de Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape – Panneau affichage – Complexe Culturel - Florac
<b>Samedi 28 avril 2018</b>	
08H00	Départ de la 1 <sup>ère</sup> étape – Place de la gare – Florac
17H33	Arrivée de la 1 <sup>ère</sup> étape (1 <sup>er</sup> VHC) – Place de la gare – Florac
20H30	Affichage du classement à l'issue de la 1 <sup>ère</sup> étape – Complexe Culturel – Florac
21H30	Publication de la liste des heures et ordres de Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape Panneau affichage – Complexe Culturel – Florac
<b>Dimanche 29 avril 2018</b>	
08H00	Départ de la 2 <sup>ème</sup> étape (1 <sup>er</sup> VHC) – Place de la gare – Florac
13H05	Arrivée de la 2 <sup>ème</sup> étape (1 <sup>er</sup> VHC) - CH fin de rallye
13H15	Remise des prix sur le podium d'arrivée – Place de la gare - Florac
14H30	Vérifications finales éventuelles, Florac Contrôle - ZAE St Julien du Gourg 48400 Florac 3 Rivières

Affichage du classement final provisoire 30' au plus tard après l'arrivée du dernier concurrent au dernier CH. Entrée Parc Fermé  
Panneau d'affichage – Complexe Culturel – Avenue Jean Monestier – Florac  
30' après l'affichage provisoire, le classement final devient définitif après approbation par le collège des commissaires sportifs

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de la Lozère (ASA LOZERE) organise les 27,28 et 29 Avril 2018 en qualité d'organisateur administratif le :

### **50<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère**

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 140 en date du 20 Février 2018.

#### ***Comité d'Organisation***

---

Président : Cédric VALENTIN  
Vice-président : Thierry RESSOUCHE  
Trésorière : Valérie GINIER  
Secrétaire : Thierry SALANSON  
Secrétaire Adjoint : Sébastien PIC

Membres :

Adrien BONICEL, Cyril DURAND, Cédric GINIER, Jérôme LAURET, Gilles LAUZE, Christophe MONTEIL, Jacques PAOLI, Bernard PIC, Manu RODRIGUES.

#### ***Secrétariat et Permanence du rallye***

---

Jusqu'au vendredi 20 avril inclus, le secrétariat du rallye sera à l'adresse suivante :

ASA LOZERE  
ZA du Causse d'Auge  
BP11  
48001 Mende Cedex  
Tél : 04.66.65.31.56 Fax : 04.66.49.05.02  
E-mail : asalozere@yahoo.fr  
Site internet : www.asalozere.org

A compter du samedi 21 avril, la permanence sera située à l'adresse suivante :

Salle des Œuvres –Rue Tour de l'Eglise  
48400 Florac 3 Rivières  
Tél : 04.66.65.31.56

#### ***Tableau d’Affichage Officiel***

---

**Pour les reconnaissances** : Permanence du rallye – Salle des Œuvres –Rue Tour de l'Eglise – Florac

**Durant le rallye** : PC Course – Complexe Culturel – Avenue Jean Monestier – Florac

#### ***Organisateur technique***

---

Association Sportive Automobile de la Lozère (ASA Lozère)  
ZA du Causse d'Auge  
48000 MENDE

## 1.1P. OFFICIELS

Responsable mise en place moyens de sécurité :	Cédric GINIER	n°28482
Observateur FFSA :	Michel LAROULANDIE	n°8495
Président des Commissaires Sportifs :	Jean RASORI	n°2320
Commissaire Sportif :	Alain DESSENS	n°205325
Commissaire Sportif :	Fabien ZYCH	n°4626
Directeur de Course :	Pascal BATTE	n°28230
Directeur de Course Adjoint, Directeur de Course VHC :	Patrick BOUTEILLER	n°128253
Directeur de Course Adjoint, chargé du Rallye 2 :	Sylvie ZYCH	n°3416
Directeur de Course Adjoint chargé des Vérifications :	Sébastien PIC	n°57085
Adjoint au Directeur de Course :	Nathalie CHANTAGREL	n°9549
Adjoint au Directeur de Course :	Alain SZAFARCYCH	n°4793
Directeur de Course délégué véhicule tricolore :	Claude MARY	n°1622
Directeur de Course délégués ES1-4-7-10-11 :	Carmen BELCHI	n°8747
Directeur de Course délégués ES 2-5-8 :	Jean Luc DEVRIESE	n°3158
Directeur de Course délégués ES 3-6-9 :	Guillaume FAYET	n°162390
Directeur de Course Inter 1 ES1-4-7-10-11 :	Sylvie MONTET CAZES	n°205244
Directeur de Course Inter 2 ES 10 - 11 :	Guillaume FAYET	n°162390
Commissaire Sportif délégué Parc d'Assistance :	Guillaume SALLES	n°119015
Commissaire Sportif délégué Parc Fermé :	Thierry LEFOLL	n°58387
Relations Concurrents :	Sabine PAULHAN	n°136024
Relations Concurrents :	Jean Pierre CHARDOUNAUD	n°3158
Relations Concurrents :	Gérard DURAND	n°13816
Relations Concurrents chargé des vérifications :	Valérie GINIER	n°174698
Responsable des Commissaires Techniques :	Yvon JOURNAUX	n°19327
Commissaire Technique (Responsable VHC) :	Jean Louis BOSCH	n°14848
Commissaire Technique :	Nicolas HINDERSCHIETT	n°205810
Commissaire Technique :	Lismon LAMBERT	n°3582
Commissaire Technique :	Yves PERIE	n°57790
Commissaire Technique :	Jean Pierre ROLLAND	n°2694
Médecin Chef :	Jean Claude DESLANDES	n°223706
Chargé des Relations avec la presse :	Clément RULLIERE	n°245679

Le 50<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère compte :

- Pour la 1<sup>ère</sup> Etape : 32 Postes de commissaires – 65 commissaires – 40 extincteurs – 5 ambulances
- Pour la 2<sup>ème</sup> Etape : 14 Postes de commissaires – 35 commissaires – 30 extincteurs – 4 ambulances

### **1.2P. ELIGIBILITE**

Le 50<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère compte pour :

Le Championnat de France des Rallyes FFSA 2<sup>ème</sup> Division  
La Coupe de France des Rallyes 2018 coefficient 4  
Le Championnat Rallye Pilote et Copilote de la Ligue Occitanie Méditerranée  
Le Challenge ASA Lozère

### **1.3P. VERIFICATIONS**

**IMPORTANT :**

**Vérifications Administratives obligatoires :**

Elles auront lieu lors de la remise du road-book à la Salle des Œuvres, Rue Tour de l'Eglise 48400 FLORAC  
Lors de ces vérifications, les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire en cours de validité
- Licence valable pour l'année en cours
- Photocopies de la 1<sup>ère</sup> page de la fiche d'homologation de la voiture

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture et divers autres documents, notamment les obligations auxquelles ils seront soumis (carnet de reconnaissances, etc...)  
Les équipages devront être présentés au CH-10 (avant le départ du rallye, auprès des relations concurrents les originaires de leurs permis de conduire et de licences.

**Vérifications techniques avant le départ du rallye :**

Elles auront lieu le vendredi 27 Avril 2018 de 16h15 à 20h15 à l'Esplanade Marceau Farelle de Florac, suivant l'heure qui sera donnée lors des vérifications administratives. Les voitures devront être "sticker" (plaques, numéros publicités, etc... avant de passer aux vérifications

Vérifications techniques finales :

Elles auront lieu à FLORAC CONTRÔLE ZAE Saint JULIEN DU GOURG 484000 FLORAC immédiatement après l'arrivée et selon les instructions données par les officiels.  
Le taux horaire de la main-d'œuvre est fixé à 60 € TTC.

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

Conforme au règlement standard FFSA

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye 50<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère doit adresser au secrétariat du rallye, la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, et accompagnée du règlement des droits d'engagement, avant le Lundi 16 avril 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi).

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum (VHC Compris)

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement avec la publicité facultative des organisateurs sont fixés à :

- 650,00 €
- 550,00 € pour les équipages (pilote et copilote) licenciés à l'ASA Lozère

Ces droits seront doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité facultative

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ainsi que de la photocopie de la **licence 2018** et du permis de conduire des 2 membres d'équipage.

Le chèque sera fait à l'ordre de : ASA LOZERE

L'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye, conformément à la réglementation en vigueur.

De par leur engagement, les concurrents déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

**3.2.10P.** Tous les concurrents, pilotes et officiels d'un rallye devront obligatoirement être en possession et porter sur eux pendant toute la durée du rallye, leur licence valable pour l'année en cours ainsi que leur permis de conduire et une pièce d'identité valide

Retrait de licence (règlement médical)

Cette mesure sera appliquée à tout licencié dès lors que l'accident a nécessité une intervention des secours et également lorsque l'intervention a été demandée par le médecin de l'épreuve ou réclamée par le licencié lui-même. Dans tous les cas et quelque soit la nature des blessures, le licencié concerné devra remettre immédiatement sa licence à l'officiel ou au médecin qui lui en fera la demande. Les conditions de restitution de cette licence sont prévues à l'article 1.5 du règlement médical figurant dans les prescriptions générales de la FFSA.

### **3.3P. ORDRE DE DEPART**

Conforme au règlement standard FFSA.

Pour la 1<sup>ère</sup> étape :

Le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.  
L'attribution se fera dans l'ordre suivant :

- Conducteur prioritaire FFSA,
- Pilotes désignés comme performants par l'organisateur,
- les autres conducteurs suivant la réglementation FFSA.

Pour la 2<sup>ème</sup> étape :

Le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire du rallye à l'issue de la dernière ES de la 1<sup>ère</sup> étape, hors pénalités routières, avec la possibilité des reclassements des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "rallye 2" par le collège des commissaires sportifs quand le cas est prévu.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard F.F.S.A et Championnat de France des Rallyes 2ème Division

### **4.3P. ASSISTANCE**

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.3.2.3P. Parc ou zones d'assistance

Il y aura 1 parc d'assistance unique pour la durée du rallye. En dehors de ce parc, les réparations et ravitaillements seront interdits. Ce parc sera situé à la Zone Artisanale de Jalcreste 48240 Saint Privat de Vallongue.

Seuls les véhicules possédant une plaque d'assistance seront admis dans le parc d'assistance. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion.

Une zone d'assistance avant la 1<sup>ère</sup> ES sera située Place de l'Oultra à Barre des Cévennes. **Son accès sera strictement limité aux véhicules d'assistance de moins de 3,5 Tonnes**

#### 4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.6P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 4.8 EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conformes à la liste N°16 **devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du Parc Fermé d'arrivée.**

En cas de non-respect :

- Avant le départ du rallye : mise en conformité
- Pendant le rallye : pénalité pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

### ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VEHICULES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA.

**5.2P** La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

### ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

#### 6.1P. DESCRIPTION

Le 50<sup>ème</sup> Rallye National de Lozère représente un parcours de 387,800 kms au total.

Il est divisé en 2 étapes et 5 sections. Il comporte 11 épreuves spéciales (dont 4 différentes) d'une longueur totale de 169,400 km.

ES1, 4, 7 :	Le Pompidou	(20,200 km)
ES 2, 5, 8 :	Saint Martin	(9,800 km)
ES 3, 6, 9 :	La Croix de Bourel	(13,200 km)
ES 10,11 :	Le Pendedis	(19,900 km)

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

Le Pointage en avance est autorisé à la fin de chaque étape

#### 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

**6.2.1P.** Le nombre de passage en reconnaissance est limité à 3 au maximum. Panachage autorisé

**6.2.2P.** Un sticker avec la mention "reconnaissance" et un numéro d'ordre sera apposé en haut à droite du pare brise.

## 6.2.5P. Durée

Conformément à la réglementation en vigueur, les reconnaissances auront lieu sur 4 jours, voir planning ci-dessous.  
Jours autorisés : Samedi 21 avril, Dimanche 22 avril, Jeudi 26 avril et Vendredi 27 avril  
Horaires des reconnaissances : de 09H00 à 17H00.  
En dehors de la période précitée, elles sont strictement interdites.

A la remise du carnet d'itinéraire, les concurrents recevront une fiche de reconnaissance qu'ils utiliseront librement pendant les sessions de reconnaissance par ES. Les passages se feront sur routes ouvertes à la circulation, dans le cadre du code de la route (respect des limitations de vitesse et de la signalisation du rallye)

## 7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

### 7.2.11P. Disposition générales relatives aux contrôles

Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble Jaune
- Chef de poste : Chasuble Orange

### 7.3.17. Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape peut réintégrer le Rallye aux conditions suivantes :

- **Avoir signifié par écrit au Chargé des Relations avec les Concurrents, son intention de réintégrer le Rallye.** (les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés)
- **Avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture fixée pour l'étape suivante.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course a été prononcée, un concurrent réintégrant le Rallye se verra affecté, pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes, ainsi qu'une pénalité de 3 heures pour l'étape non terminée. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA, pour les autres pilotes en fonctions de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif, le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

### 7.5.17.1P. Déclaration d'abandon :

Tout concurrent abandonnant le rallye, sur un secteur de liaison ou sur une ES, devra informer immédiatement la direction de course en téléphonant au numéro qui lui sera communiqué par un additif.  
Une pénalité pourra être infligée par le Collège des Commissaires Sportifs en cas de non-respect de cette obligation.

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conformes au règlement standard F.F.S.A. et Championnat de France des Rallyes 2ème Division

- 9.1P Championnat Pilotes
- 9.2P Championnat Copilotes
- 9.3P Points de Bonus

## ARTICLE 10P. PRIX

<u>Scratch :</u>	1 <sup>re</sup> scratch :	1100,00 €	2 <sup>ème</sup> scratch :	700,00 €
	3 <sup>ème</sup> scratch :	450,00 €	4 <sup>ème</sup> scratch :	300,00 €

<u>Classement Féminin :</u>	<u>De 1 à 4 partants</u>	<u>+ 4 partants</u>	
	1 <sup>ère</sup> féminine :	300,00 €	650,00 €
	2 <sup>ème</sup> féminine :	300,00 €	

<u>Classe :</u>	<u>De 1 à 5 partants</u>	<u>De 6 à 10 partants</u>	
	1 <sup>er</sup> de classe :	300,00 €	650,00 €
	2 <sup>ème</sup> de classe :		450,00 €
	3 <sup>ème</sup> de classe :		300,00 €

	<u>De 11 à 20 partants</u>	<u>+20 partants</u>
1 <sup>er</sup> de classe :	650,00 €	650,00 €
2 <sup>ème</sup> de classe :	450,00 €	450,00 €
3 <sup>ème</sup> de classe :	300,00 €	300,00 €
4 <sup>ème</sup> de classe :	200,00 €	200,00 €
5 <sup>ème</sup> de classe :		150,00 €

De nombreuses coupes récompenseront les concurrents. Les chèques seront envoyés aux récipiendaires par la poste le Vendredi 4 mai au plus tard sauf vérifications finales en cours

### **10.1P. REMISE DES PRIX**

Conforme au règlement standard FFSA

La remise des prix aura lieu le dimanche 29 avril à partir de 13H45 sur le podium d'arrivée du rallye, place de la Gare à Florac